

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**MAIRIE
DE
29160 – CROZON**

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-deux février à dix-huit heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie en séance publique, sous la présidence de M. Patrick Berthelot, Maire de Crozon.

DATE DE CONVOCATION

14.02.2024

DATE D’AFFICHAGE

29.02.2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

En Exercice	29
Présents	26
Votants	29

N° 003/2024

OBJET :

1 – ADMINISTRATION GENERALE

1-3) Motion contre la fermeture d'une classe élémentaire au groupe scolaire Jean-Jaurès

Le Maire certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture de Quimper au titre du contrôle de légalité le et qu'elle a été notifiée aux intéressés le

Le Maire

Accusé de réception en préfecture
029-212900427-20240222-003-2024-DE
Date de télétransmission : 06/03/2024
Date de réception préfecture : 06/03/2024

Etaient présents : Tous les conseillers en exercice à l'exception de :

- Maxime Léonard avec procuration à Patrick Berthelot
- Valérie Pitel avec procuration à Michel Galand
- Typhaine Velly avec procuration à Fanchon Le Monze

Formant la majorité des membres en exercice.

Clélia Gaudin a été élue secrétaire de séance.

Excusée : Flavie Robin, Trésorière

Assistaient également à la séance :

Emmanuelle Touchain-Le Gallou, directrice générale des services – Catherine Caparros, responsable des ressources humaines - Marina Ely, assistante de direction

Le Conseil Municipal de Crozon s'associe dans son ensemble aux parents d'élèves et aux équipes enseignantes pour s'opposer à la mise en place de la nouvelle carte scolaire qui, à Crozon, prévoit la fermeture d'une classe élémentaire au Groupe Scolaire Jean-Jaurès.

Cette mesure qui découle d'un simple calcul comptable, porte atteinte aux conditions d'étude et de réussite des enfants tout comme aux conditions de travail des enseignants et ne prend nullement en compte les efforts engagés par la collectivité pour maintenir et développer l'attractivité de son territoire.

Les élus de Crozon rappellent, en effet, qu'ils mettent tout en œuvre pour favoriser, à brève échéance, l'installation de nouvelles familles au travers d'un important programme de développement du logement. Ils rappellent également que tout est fait pour maintenir la qualité de nos écoles dont en particulier celle de Jean-Jaurès au moyen d'un plan de travaux de réhabilitation et d'économie d'énergie.

Ils soulignent aussi qu'il vient d'être fait, pour cette même école qui accueille une classe bilingue nouvellement créée et l'unique dispositif Ulis de la presqu'île de Crozon, appuyant ainsi son dynamisme et son attractivité, l'acquisition d'équipements et de mobiliers dans le cadre du fonds d'innovation pédagogique porté et financé par le Ministère de l'Education Nationale.

Au vu de ces éléments qui doivent être pris en compte par la Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale, et considérant qu'il est impératif de défendre et de garantir la réussite de tous les enfants dans un cadre pédagogique serein et épanouissant, les élus de Crozon demandent instamment le maintien de la 8ème classe du groupe scolaire Jean-Jaurès.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- soutient la motion visée ci-dessus.

A Crozon, le 25 février 2024

Le Maire,

Patrick BERTHELOT

